



DOSSIER AIDES AUX VACANCES 2026

Conditions :

- Résider sur la commune de St André d'Apchon
- Avoir des enfants âgés de 3 à 17 ans dans l'année de la demande
- Quotient familial inférieur à 1 000
- L'aide peut être attribué pour les vacances familiales, vacances collectives, ou centre de loisirs.

ATTESTATION

-Délivrée au responsable légal M ou Mme

- Domiciliée à Saint André d'Apchon, au

Pour les enfants :

-Nom :- Prénom : Né(e) le

-Nom :- Prénom : Né(e) le

-Nom :- Prénom : Né(e) le

-Nom :- Prénom : Né(e) le

Pour l' et /ou les aides suivantes :

- ☐ Aides au Centre de loisirs : Aide octroyée de€ par jour
- ☐ Aides aux vacances collective - Aide octroyée de€ par jour (max 14 jours)
- ☐ Aides aux vacances familiales Aide octroyée de€ par jour (max 14 jours)

JUSTIFICATIFS A JOINDRE A LA DEMANDE

- ☐ Livret de famille
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ☐ Attestation de paiement CAF du mois précédent
- ☐ Facture acquittée **pour les vacances familiales** avec 1 RIB

Le CCAS règlera la participation directement aux centres de loisirs ou vacances collectives (Camp, colonie, centre de vacances.) sur présentation d'une facture, à l'aide d'un **RIB fourni par l'organisme.**

A l'accueil de la Mairie

Ou par mail : mairie@saint-andre-d-apchon.fr

Si besoin de plus de renseignements : 04 77 65 81 74

« La commune de Saint-André-d'Apchon s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à la protection des données à caractère personnel, et notamment la loi Informatique et Libertés et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les données personnelles recueillies dans le cadre de cette demande d'aide sont nécessaires à l'instruction de votre demande par la commune et, le cas échéant, à sa transmission à l'assistante sociale du département compétente.

Les données sont conservées pendant une durée de cinq ans en archivage intermédiaire, notamment lorsqu'une aide est apportée par le CCAS et qu'une délibération est prise.

Le traitement des données est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public (article 6.1.e) du RGPD.

Les données sont accessibles uniquement aux agents habilités de la commune en charge de l'action sociale, à la conseillère municipale déléguée, ainsi qu'aux services sociaux du département lorsque la demande leur est transmise.

Conformément aux articles 15 à 21 du RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, ainsi qu'un droit à la limitation des traitements.

Vous pouvez consulter le site cnil.fr pour avoir plus d'informations sur vos droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès de notre Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@roannais-agglomeration.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »

Cadre réservé à la mairie :
Nom prénom de l'enfant :
Quotient Familial :
Aide du CCAS octroyée :€
Tampon

A l'accueil de la Mairie

Ou par mail : mairie@saint-andre-d-apchon.fr

Si besoin de plus de renseignements : 04 77 65 81 74